

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 432

Artikel: Le Congrès du Conseil international des femmes : [1ère partie]

Autor: A. de M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{me} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace:

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Cherche la vérité, ap-
prends la vérité, aime la
vérité, défends la vérité
jusqu'à la mort!

Jean HUSS.

Lire en 2^{me} page:

Jeanne VUILLIOMENET: M^{me} Curie.

In Memoriam: Le pasteur Paul Pettavel. —
M. C. Paillon.

E. Gd: Toujours le droit au travail de la femme
mariée.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Les femmes et le désarmement: résolutions
votées par le Congrès du Conseil International
des Femmes.

Dora SCHMIDT: Notes féministes sur la XVIII^e
Conférence Internationale du Travail.

Est. B.-V.: Notes de musique.

Helen HAVENER: La Fédération des femmes
dans les carrières libérales et les professions.
Nouvelles de Sociétés.

En feuilleton:

Glâné dans la presse...

Le Congrès du Conseil International des femmes

Malgré la dureté et l'insécurité des temps,
le Congrès de Paris, ouvert le 2 juillet à la
Sorbonne, réunit les déléguées de 27 pays, ce
qui signifie, à côté des Françaises, environ
300 femmes venues de tous les continents.
Chose curieuse, ce sont les pays lointains,
tels que la Suède, la Norvège, les Etats-Unis,
l'Australie, l'Afrique du Sud, qui sont repré-
sentés en plus grand nombre.

Nous ne pouvons donner ici que des aper-
çus sur le Congrès et ses délibérations; un
article ultérieur de M^{me} Antoinette Quinche
rendra compte de plusieurs de ses travaux
spéciaux.

Extérieurement, c'est l'image connue: le
Bureau du Conseil est le même qu'il y a
quatre ans. Seules manquent la trésorière,
Lady Eve, décédée il y a peu de mois, et que
remplacera M^{me} Legrand-Falco (Paris), et la
seconde vice-présidente, M^{me} Alice Salomon,
empêchée par un décret gouvernemental de
se rendre à l'appel. Cette dernière devait
rapporter sur un projet de révision des statuts
dont elle avait été la principale ouvrière. Vu
son absence, en regard aussi des modifications
qu'apporteront sans doute au Bureau les élec-
tions de 1936, on décida d'abandonner ce pro-
jet, d'en préparer un nouveau, plus simple,
plus souple, et mieux adapté aux circonstances
actuelles.

Lady Aberdeen, malgré son âge avancé et
malgré son deuil récent, a dirigé tous les dé-
bats pendant cette première semaine, et nous
rendons hommage à la grande distinction et
à la bonté avec lesquelles elle guide son peuple
à travers une mer de paroles pleines d'éclats.
Si, les premiers jours, on sentait parfois un
certain flottement — et il faut reconnaître
qu'un tel flottement est inévitable dans une
assemblée aussi disparate, sans parler des
difficultés de langues, les deux langues prin-
cipales étant maniées souvent avec une grande
fantaisie — les discussions sont devenues
de plus en plus précises, de plus en plus sé-
riées, elles furent empreintes d'équité et de
courtoisie. Dans ce domaine, nous avons noté
un progrès sensible sur les discussions de
Vienne.

Le fait que la séance d'ouverture avait lieu
à la Sorbonne nous faisait espérer un baptême
de l'esprit; n'étions-nous pas convoquée au
cœur du laboratoire de la culture française?
Hélas, les discours officiels nous déçoivent 99
fois sur 100. Ste-Geneviève, Jeanne d'Arc et
des bouquets de roses nous furent servis par
le représentant du Gouvernement; les compli-
ments les plus aimables furent échangés, mais
nous avions faim d'autre chose. Parmi les
27 présidentes des Conseils Nationaux, nous
eûmes la satisfaction de rencontrer des per-
sonnalités conscientes des besoins de l'heure,
armées d'expérience et d'ardeur. N'oublions
pas l'interpellation de M^{me} Plaminkova, la
présidente tchécoslovaque, sur la devise ins-

Revision... Revision...

Deux lettres

I.

A Monsieur le Président du Parti démocra-
tique genevois, Genève.

Genève, le 29 juin 1934.

Monsieur le Président,

Nous apprenons par la voie de la presse
que le Comité Central du Parti démocratique
genevois vient de se prononcer à l'unanimité
en faveur d'une révision totale de la Consti-
tution fédérale, cette décision précédant de
peu celle qui doit prendre à Lausanne, le
8 juillet, le parti libéral démocratique suisse.

Cette nouvelle nous a vivement intéressées.
Car nous estimons qu'il ne saurait être ques-
tion d'une révision totale de la Constitution
fédérale sans l'introduction de la réforme
pour laquelle nos Associations travaillent de-
puis longtemps (à Genève, à Lausanne, à
Neuchâtel depuis 27 ans, sur terrain fédéral
depuis 25 ans), soit l'égalité politique entre
hommes et femmes. Nous prenons la liberté
à ce sujet d'attirer tout spécialement votre
attention sur les paroles catégoriques pronon-
cées à Berne, le 17 juin dernier, lors du
jubilé de notre Association suisse pour le
Suffrage, par M. le conseiller fédéral Motta:
Il serait étrange que cette question fût laissée
de côté lors d'une révision totale de la Consti-
tution fédérale.

De divers côtés également, l'opinion a été
exprimée (nous vous rappelons notamment
l'article de M. le Dr. Muret, récemment pu-
blié par le Journal de Genève), que l'on ne
saurait porter de renouvellement de notre
démocratie, de concours des forces vives et
nouvelles de notre peuple, de régénération de
notre vie nationale, sans faire appel aux fem-
mes — qui viennent de prouver encore par
la création de ce mouvement La femme et la
démocratie, qu'un article du Journal de Ge-
nève aussi présentait récemment avec éloges,
combien elles sont attachées aux principes
essentiels de notre vie nationale, et prêtes à
les défendre contre toute attaque d'où que ce
soit qu'elle vienne.

C'est pourquoi, nous basant sur ce qui pré-
cède, nous avons l'honneur de vous deman-
der, Monsieur le Président,

1. de bien vouloir porter devant le parti
démocratique genevois la question des droits
politiques de la femme considérée comme un
des éléments de révision de la Constitution
fédérale;

2. de soulever si possible cette question lors
de l'Assemblée de Lausanne du 8 juillet du
parti libéral démocratique suisse, en men-
tionnant la demande que nous vous adressons ici.

crité aux frontons des édifices publics fran-
çais: Liberté, égalité, fraternité, et l'appli-
cation de ces mots à la femme comme ci-
toyenne et collaboratrice de l'homme! Le
Conseil des femmes françaises avait obtenu,
pour cette séance, le concours d'un admirable
chœur mixte, dirigé par M. Roger Ducasse,
ce qui lui apportait une note solennelle et hau-
tement artistique.

Trois autres soirées publiques étaient au
programme. A notre regret, la date du Con-
grès, trop avancée dans la saison, a empêché
une participation nombreuse du public pa-
risien.

Le Conseil international souffre de la dé-
organisation monétaire mondiale au point
de ne plus pouvoir équilibrer son budget.
Un appel pressant fut adressé aux Conseils
nationaux, pour qu'ils fassent leur possible pour
tenir leurs engagements; on comprima
aussi toutes les dépenses qui ne sont pas in-
dispensables à la vie du C. I. F. Le bazar
international qui devait renflouer la trésorerie
eut lieu dans un hôtel particulier qu'une
dame suédoise avait prêté au Conseil français,

Veuille, etc.

Pour le Comité de l'Association genevoise
pour le Suffrage féminin:

La Présidente: EMILIE GOURD.

La Vice-Présidente: DR. L. GOURFEIN-WELT.

La Secrétaire: E. KAMMACHER, avocate.

II.

Lausanne, le 5 juillet 1934.

A Monsieur Bajard, Président de l'Assemblée
du Parti libéral démocratique suisse, Lau-
sanne.

Monsieur le Président,

Ainsi que nous l'exprimions récemment
dans une lettre adressée à la fraction libérale
du Conseil national comme aux autres partis
et groupements politiques de notre pays, les
femmes prennent aujourd'hui un intérêt très
vif aux questions politiques, et nombreuses
sont celles qui discutent la grande question à
l'ordre du jour, la révision éventuelle de la
Constitution fédérale.

Il va sans dire que notre Association pour
le Suffrage féminin s'en préoccupe égale-
ment et suit de près toutes les propositions de
renouvellement qui sont faites de part et
d'autre. Une chose qui nous frappe dans ces
programmes soi-disant nouveaux, c'est que
la participation de la femme aux affaires
de l'Etat n'y est même pas mentionnée. Comme
dans les pays à régime antidémocratique,
le rôle de la femme semble être limité au
travail ménager et familial. Et pourtant la
femme occupe aujourd'hui une place impor-
tante dans l'économie publique de notre pays
et dans la société, elle assume des responsa-
bilités morales et matérielles, qui ne permet-
tent plus de l'écarter de la vie de l'Etat sans
porter préjudice aux fonctions qu'elle assume
dans la famille et dans la vie profession-
nelle.

L'Etat suisse, d'autre part, a besoin, pour
triompher de la crise qui le menace, d'un élé-
ment nouveau, d'une foi profonde dans l'idéal
moral renfermé dans notre Constitution dé-
mocratique. Cette foi existe chez les femmes
suisses; elles l'ont prouvée dans la grande
action, entreprise il y a une année. La femme
et la démocratie, et qui a pour but d'appuyer
dans la vie publique les valeurs morales qui
nous sont chères, de les transmettre scrupu-
leusement à la nouvelle Charte qui naîtra
peut-être de la tourmente d'aujourd'hui.

Nous savons que le parti libéral, lui aussi,
veut conserver à notre pays la démocratie in-
tégrale. Aussi nous nous adressons à vous,
Messieurs, vous priant de faire acte de justice
démocratique en revendiquant comme un des
points de la révision constitutionnelle le droit
de vote pour la femme aussi bien que pour
l'homme.

Nous nous permettons de vous remettre la
résolution votée à l'Assemblée générale de

l'Association pour le Suffrage féminin du
16 juin à Berne, et nous espérons qu'il vous
sera possible, dans le courant de votre Assem-
blée, d'aborder cette question si importante
pour l'avenir de notre pays.

Veillez agréer, etc.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage
féminin:

La Présidente: A. LEUCH.

La Secrétaire: Lucy DUTOIT.

III.

Première lettre: Réponse: «étude de la
question l'automne prochain.»

Deuxième lettre: aucune réponse. Pas même
un accusé de réception.

Mieux encore: nous avons scruté ligne après
ligne le compte-rendu détaillé du Congrès de
Lausanne du 8 juillet, tel qu'il a paru dès le
lendemain sur trois colonnes du Journal de
Genève. Nous y avons trouvé une analyse du
discours de M. Oeri, conseiller national bâlois,
qui a pourtant la réputation d'être suf-
fragiste, en faveur de la révision partielle de
la Constitution, et une analyse du discours de
M. B. Méan, député vaudois, en faveur de la
révision totale, sur la base du maintien et de
la sauvegarde du fédéralisme, de la restaura-
tion de l'autonomie financière des cantons,
de la restauration du principe d'autorité, de la
sauvegarde des garanties individuelles par la
répression des abus, de l'établissement d'un
nouveau statut économique par la corpora-
tion; nous y avons trouvé la voix des délé-
gués cantonaux de Vaud, de Genève et de
Bâle pour la révision totale, de Neuchâtel
pour la révision partielle, puis la mention d'un
exposé sur la corporation. Et enfin nous y
avons pris connaissance des résolutions votées
en faveur de la révision totale de la Constitu-
tion, de la protection de l'armée, de l'institu-
tion d'une juridiction constitutionnelle, de la
restriction des compétences financières du
Parlement, et de la dépolitisation (?) des
C.F.F. Pas un mot, à notre connaissance,
sur les femmes, ces femmes que l'on couvre
de fleurs quand on a besoin de leurs servi-
ces, de leurs peines, de leur temps ou de leur
argent, mais que l'on ignore totalement, elles
qui constituent plus de la moitié de notre
peuple, elles qui contribuent si largement à
son économie générale, elles qui défendent de
tout leur cœur les principes de la démocratie,
— quand elles réclament qu'à l'occasion d'une
transformation de notre charte nationale, on
leur fasse la place à laquelle elles ont un droit
incontestable.

Alors ?...

A nous femmes de tirer les conclusions
pratiques qui s'imposent. Et soyez certains,
Messieurs, que nous autres suffragistes, nous
n'y manquerons pas.

E. Gd.

(La suite en 3^{me} page.)



11, MADELEINE, 11

FACE SALLE CENTRALE 0942. X

SES LAINES, SOIES ET COTONS
SES MODÈLES CHICS et ÉLÉGANTS
(Voir notre collection pour la plage).
SES THÉORIES illustrées et gratuites
SES PRIX AVANTAGEUX
SES SPÉCIALISTES RÉPUTÉS
qui vous initieront gratuitement à ces mille finesses
de métier qui font du tricotage à la main un... ART.
TIMBRES JAUNES TÉLÉPH. 52.916